

French B – Higher level – Paper 1
Français B – Niveau supérieur – Épreuve 1
Francés B – Nivel superior – Prueba 1

Thursday 17 May 2018 (afternoon)

Jeudi 17 mai 2018 (après-midi)

Jueves 17 de mayo de 2018 (tarde)

1 h 30 m

Text booklet – Instructions to candidates

- Do not open this booklet until instructed to do so.
- This booklet contains all of the texts required for paper 1.
- Answer the questions in the question and answer booklet provided.

Livret de textes – Instructions destinées aux candidats

- N'ouvrez pas ce livret avant d'y être autorisé(e).
- Ce livret contient tous les textes nécessaires à l'épreuve 1.
- Répondez à toutes les questions dans le livret de questions et réponses fourni.

Cuaderno de textos – Instrucciones para los alumnos

- No abra este cuaderno hasta que se lo autoricen.
- Este cuaderno contiene todos los textos para la prueba 1.
- Conteste todas las preguntas en el cuaderno de preguntas y respuestas.

Texte A

Taxer la malbouffe au Québec ?

Au Québec, la malbouffe devient préoccupante.



① [- X -]

- Chez les adultes, le taux d'embonpoint* est de 34,5% et le taux d'obésité de 12,5%. Le chiffre total a triplé ces 15 dernières années.
- Chez les jeunes, les taux sont respectivement de 27% et de 10%.
- Plusieurs états des États-Unis ont instauré une taxe contre la malbouffe, principalement contre les boissons sucrées. Depuis, la consommation de ces boissons a diminué quelque peu. Devrait-on faire la même chose au Québec ?

② [- 2 -]

- Une taxe sur la malbouffe rendrait certaines mauvaises habitudes alimentaires moins accessibles et constituerait une nouvelle source de revenus pour l'État.
- Ces revenus pourraient être réinvestis pour soutenir de saines habitudes de vie.
- L'exemple du tabagisme prouve l'efficacité des mesures gouvernementales comme la taxation. En 10 ans, 500 000 Québécois ont décidé d'arrêter de fumer.

③ [- 3 -]

- Le problème, par exemple, est qu'une taxe constituerait une intervention dans les affaires du peuple et des corporations.
- Vu que les classes sociales les moins riches sont aussi les plus touchées par l'obésité, la taxe pénaliserait surtout celles-ci.
- Une taxe pourrait pousser les multinationales à compenser la réduction de leur marge bénéficiaire par une baisse de la qualité de leurs produits.
- S'attaquer directement aux prix est généralement moins efficace que de soutenir des alternatives « santé ».

④ [- 4 -]

- 66 % des Québécois sont complètement en désaccord avec l'idée de taxer la malbouffe.
- Une augmentation du prix de la malbouffe de 12,5 % serait plus dissuasive qu'une diminution de 25 % du prix des aliments sains.
- Les prix des fruits et légumes frais, du poisson et des produits laitiers ont augmenté respectivement de 190 %, 100 % et 82 % depuis 1983. Ceux des huiles et gras, du sucre et des boissons gazeuses ont augmenté respectivement de 70 %, 66 % et 32 %.

Texte : Utilisé avec permission

Photo : The Home Chef India, fichier distribué selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>)

* embonpoint : surpoids moins important que l'obésité

Texte B

Comment lutter contre l'absentéisme scolaire ?

Interview de Françoise Bertieaux, membre du Parlement de la Communauté française de Bruxelles

Thierry Willemark, le président des patrons bruxellois, s'inquiète de l'augmentation de l'absentéisme scolaire et de ses conséquences pour les jeunes trop peu qualifiés pour intégrer un emploi. Partagez-vous ce constat ?

5 L'absentéisme menant à l'abandon scolaire est plus élevé à Bruxelles que dans le reste de la Communauté française de la Belgique et aboutit à un pourcentage effrayant de jeunes, au-delà de 30 %, qui n'obtiennent pas leur diplôme de l'enseignement secondaire. Avec des absences à répétition, un enfant devient vite incapable de rattraper ce qu'il a raté. Par la suite, il y a donc de très fortes chances qu'il redécroche, et même qu'il abandonne.



15 **Cette question se pose-t-elle plus particulièrement pour les jeunes Belges issus des communautés d'origine étrangère ?**

Effectivement. C'est parfois dû au fait que ces jeunes maîtrisaient mal le français au niveau primaire. Ensuite, confrontés à l'échec scolaire en début d'études secondaires, ils se retrouvent alors orientés vers des filières professionnelles (plomberie, électricité, etc.) qui ne répondent pas à leurs désirs.

Les parents ont-ils leur part de responsabilité dans l'absentéisme et le décrochage ?

Oui, et cela dans toutes les couches de la société, favorisées ou non. Certains parents sont aujourd'hui beaucoup trop tolérants : c'est le règne de l'enfant-roi, à qui on n'interdit jamais rien. Les parents qui tolèrent les absences scolaires de leurs enfants contribuent ainsi au décrochage. Mais certaines législations sont, elles aussi, responsables. Ainsi, outre les congés normaux ou de force majeure (maladie, grève des bus, etc.), on accorde un certain nombre de demi-jours d'absence que les élèves n'ont pas à justifier et dont les parents sont rarement informés.

Quelles mesures recommandez-vous contre l'absentéisme et le décrochage ?

30 [- X -], certains suggèrent la suspension provisoire des allocations familiales [- 20 -] responsabiliser les parents fautifs, [- 21 -] je n'y crois pas. Je regarde plutôt du côté du système scolaire. Pour commencer, [- 22 -] les filières professionnelles étaient valorisées et mieux adaptées au monde de l'entreprise, on aurait peut-être déjà moins d'abandons. Ensuite, supprimons la tolérance d'absences non justifiées. [- 23 -], pour les absentéistes les plus inquiétants, il faudrait mettre en place des centres de rescolarisation pour essayer, au final, de les remettre dans le circuit scolaire.

Texte : D'après « comment lutter contre l'absentéisme scolaire » LaLibre.be, JEAN-PAUL DUCHÂTEAU ET CHARLES VAN DIEVORT, 19 octobre 2013. Le présent article est reproduit avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse : info@copiepresse.be.

Photo : photography33/Depositphotos

Comment lutter contre l'absentéisme scolaire ?

ENTRETIENS: JEAN-PAUL DUCHÂTEAU ET CHARLES VAN DIEVORT

Le patron des patrons bruxellois prône la suspension des allocations familiales pour les parents qui ne s'assurent pas du suivi scolaire de leurs enfants. Ses propos ont suscité une bruyante polémique. Françoise Bertiaux et Faouzia Hariche donnent leur avis sur cette épineuse question de l'absentéisme scolaire.

Françoise Bertiaux, Chef de groupe MR au parlement de la Communauté française

Le nouveau président de BECI (patrons bruxellois), Thierry Willemark, s'inquiète de l'augmentation de l'absentéisme scolaire, particulièrement à Bruxelles, et de ses conséquences sur la formation des jeunes, trop peu qualifiés pour intégrer un emploi. Partagez-vous ce constat ?

L'absentéisme menant à l'abandon scolaire est plus élevé à Bruxelles que dans le reste de la Communauté française et aboutit à un pourcentage effrayant de jeunes, au-delà de 30 %, qui n'obtiennent pas leur diplôme de l'enseignement secondaire. Si un gosse brosse, très vite il est largué et il devient vite incapable de rattraper ce qu'il a raté. Et donc, de toute façon, il va redécrocher, et même abandonner.

Cette question se pose-t-elle avec plus d'acuité pour les jeunes, souvent belges, issus des communautés d'origine étrangère ?

Effectivement. C'est parfois dû au fait que ces jeunes n'avaient pas la maîtrise du français au niveau primaire, et qu'ils ont déjà eu de grosses difficultés au début de leur apprentissage. Toutes origines confondues, ces jeunes, confrontés à l'échec scolaire en début des études secondaires, ont été orientés dans des filières qualifiantes sans que cela soit de leur part un choix positif.

Dans cet absentéisme et ce décrochage, les parents ont-ils leur part de responsabilité ?

Bien sûr, et toutes communautés confondues. A un moment donné, les parents ne sont pas assez stricts pour le suivi scolaire de leurs enfants. Ils ne surveillent pas leur présence ou non à l'école, ni leurs journaux de classe ou les bulletins. Ils contribuent ainsi au décrochage. Mais il ne faut pas les considérer comme seuls responsables. Ainsi, nous en voulons à certaines législations au niveau de la Communauté française. Il y en a une, particulièrement, que nous appelons "la prime à la brosse". Outre les congés normaux et ceux de force majeure (maladie, grève des bus, etc.), les enfants ont droit à un certain nombre de demi-jours d'absence qu'ils ne doivent pas justifier et dont souvent, les parents ne sont pas informés. Nous avons déposé une proposition pour supprimer carrément cette mesure.

Pour responsabiliser davantage les parents défaillants dont vous parliez, pensez-vous qu'une suspension provisoire des allocations familiales pourrait être, en dernier ressort, légitime et efficace ?

Symboliquement, c'est une bonne mesure. Mais, pratiquement, c'est assez difficile à mettre en œuvre. L'allocation familiale est en fait un droit de l'enfant pour son éducation. Et si vous avez des parents qui n'y veillent pas assez, et que du coup, vous "leur" supprimez cette allocation, vous sanctionnez deux fois l'enfant.

Quelles autres mesures prônez-vous pour atteindre le même résultat ?

Il faut y aller par gradation. Je l'ai dit, il s'agit parfois d'un problème d'orientation. Si l'enseignement qualifiant était modernisé et valorisé, avec une bien meilleure coordination entre l'enseignement et le monde de l'entreprise, ce serait déjà quelque chose de préventif de l'abandon. Deuxième stade, j'en ai parlé aussi, c'est de supprimer la "prime à la brosse". Enfin, pour les plus récalcitrants, nous avons aussi au MR un dispositif proposé à l'époque par Pierre Hazette, que tout le monde a brocardé, injustement à mes yeux. Pour les jeunes, en décrochage lourd, il faut mettre en place des centres de resocialisation et de rescolarisation pour essayer de les remettre, envers et contre tout, dans le circuit scolaire avec alors une décision d'autorité.

A ce propos, certains disent que les parents, et la société, sont beaucoup trop laxistes à l'égard des enfants, et qu'on trouve là la cause principale de beaucoup trop de maux. Votre avis ?

Il y a en effet quelque chose d'extrêmement préoccupant, c'est le règne de l'enfant-roi, à qui on n'interdit jamais rien, et on retrouve cela dans toutes les couches de la société, favorisées ou non. A l'adolescence, ces enfants ne savent pas que des limites existent. L'enfant-roi est un adolescent à problèmes en prévision.

Faouzia Hariche, Échevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance à la Ville de Bruxelles

Dans un entretien accordé à la presse, Thierry Willemarck, le nouveau président de BECI (patronat bruxellois), propose de suspendre les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. Il pointe également du doigt la communauté maghrébine. Comment réagissez-vous ?

Ces propos sont affligeants... Il n'y a pas d'autre mot. Si on ne connaissait pas le nom de la personne qui les a tenus, on pourrait penser qu'ils sont le fait d'un membre de l'extrême droite. Je le dis très clairement, même si Thierry Willemarck essaye de relativiser son propos en disant que les enfants dont il parle sont nés en Belgique, je pense que ce sont des propos racistes et bien entendu stigmatisants puisqu'ils visent une communauté en particulier. Je trouve par ailleurs que la solution proposée est lamentable. Franchement, je n'imagine pas qu'une personne de cette intelligence puisse réellement penser ce qu'il a dit. Ces propos sont tellement excessifs qu'ils n'ont aucun intérêt. Ils ne résoudront absolument pas le problème que nous connaissons en Région bruxelloise.

En quoi la solution avancée est-elle inefficace ?

Si les coups de pied au cul et les coups sur la tête étaient de véritables solutions, ça se saurait. Or, on sait très bien que ça ne marche pas de cette manière-là. Je pense que ce monsieur confond à peu près tout et ne tient pas compte du contexte dans lequel vivent les jeunes en Région bruxelloise. Je ne crois pas qu'il faut combattre les jeunes et certainement pas les parents via ce type de sanctions. Ce qu'il faut combattre, c'est la précarité et les difficultés sociales et économiques que la plupart des familles rencontrent en Région bruxelloise. L'amalgame entre une communauté et l'échec scolaire, n'est pas dû au fait que les personnes sont d'origine maghrébine. C'est tout simplement parce qu'elles sont issues de milieux précarisés. Si les entreprises bruxelloises faisaient un effort pour offrir de l'emploi à cette catégorie de la population, il y aurait moins de précarité et donc moins de difficultés.

La question du décrochage scolaire et de l'absentéisme à l'école, c'est une réalité à Bruxelles ?

Oui, c'est effectivement un problème qui existe et qu'il ne faut pas nier. Mais on peut y répondre en formant davantage et mieux les enseignants à la réalité sociale dans laquelle nous vivons. La société bruxelloise a fortement changé et nous devons adapter nos pédagogies pour répondre au mieux à l'attente et aux besoins de la population. Ce qui ne veut pas dire qu'on remette en question le degré d'exigence ! C'est d'ailleurs ce que nous faisons à la Ville de Bruxelles pour les écoles qui sont sous notre responsabilité en tant que pouvoir organisateur. Et les résultats sont plutôt bons. Nous n'avons pas une diminution du taux de réussite et nous ne connaissons absolument pas une augmentation du décrochage scolaire. Il y a toute une série d'actions de prévention qui sont menées pour éviter, à l'approche de l'adolescence, le redoublement. Je prends l'exemple du Lycée Henriette Dachsbeck. Il a développé un projet autour du bien-être parce qu'on sait que la plupart du temps, quand les jeunes décrochent, c'est lié au chamboulement hormonal qu'ils connaissent. Ce changement entraîne des difficultés scolaires de nature à diminuer l'estime de soi et cela peut conduire au décrochage. Ce projet est mené depuis quatre ans et donne des résultats extraordinaires. On est passé d'une cinquantaine de non-réinscriptions d'élèves pour des raisons de comportement à seulement trois l'an dernier.

Qu'en est-il des parents ? Faut-il également les impliquer dans le processus pour éviter le décrochage et donc l'absentéisme ?

Les parents sont des partenaires de l'école. Il faut qu'ils travaillent en bonne intelligence avec les équipes éducatives et je dois reconnaître que dans la très grande majorité des cas c'est ce qui se fait. Au sein de la Ville de Bruxelles, nous favorisons la création d'associations de parents et toutes les écoles ont un conseil de participation. Lorsque les parents s'investissent dans la scolarité de leur enfant dès l'enseignement maternel et primaire, il y a beaucoup de chances pour que ça puisse continuer par après. On peut mettre fin au décrochage et à l'absentéisme scolaire et cela ne demande pas forcément beaucoup de moyens.

Ceci est l'article original reproduit dans son intégralité à la demande de l'éditeur.

LaLibre.be, JEAN-PAUL DUCHÂTEAU ET CHARLES VAN DIEVORT, 19 octobre 2013. Le présent article est reproduit avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse : info@copiepresse.be.

Texte C

Salariés : déconnectez-vous !

Selon le dirigeant d'un grand groupe télécom, les entreprises doivent inciter les salariés à se déconnecter en dehors des heures de travail. Cependant, de nombreux salariés sont sollicités après avoir terminé leur journée, et certains ne peuvent s'empêcher de jeter un coup d'œil à leurs mails professionnels.

5 C'était le cas d'Alice avant de trouver son nouveau travail. Ses soirées étaient gâchées « par quelqu'un qui demande des documents ou des précisions, toujours pour raisons professionnelles ». Aujourd'hui, à son nouveau poste, elle ne dispose que d'un téléphone basique « qui ne permet pas de recevoir de mails, juste d'envoyer des SMS et de recevoir des appels ».

10 Alors, jusqu'où devrait-on accepter l'intrusion de l'entreprise dans la vie privée ?
Pour Jean-Christophe Sciberras, président de l'Association Nationale des DRH*, « Il y a des évolutions, comme le numérique, dont il faut
15 tenir compte. Toutefois, les entreprises doivent éviter de créer des dérapages. »



Recevoir des appels travail à 23 heures ou pendant les weekends, « ce n'est pas normal, sauf s'il y a urgence », estime Jean-Christophe
20 Sciberras. Et Marie Pezé, psychanalyste, d'ajouter : « Et, en plus, ce n'est pas légal. Sauf pour certains postes dans la hiérarchie, il y a un temps de travail précis. Malgré cela, de nombreux salariés subissent des contraintes hors des heures de travail. » Et elle précise que de telles contraintes « ne sont pas bonnes pour l'organisme et sont très coûteuses en termes d'épuisement et d'absentéisme ».

25 Un fossé entre les générations

La communication dans une entreprise en dehors des horaires de travail est avant tout une question d'organisation. « De plus en plus d'entreprises élaborent des chartes qui disent, par exemple, que quand on n'est pas au travail on ne doit pas envoyer de mails, ni répondre, sauf quand il y a une urgence », précise Jean-Christophe Sciberras. Mais peut-on se
30 permettre de se déconnecter en 2015 ? « Dites ça à des jeunes qui ont 20, 25 ans et vous allez voir la tête qu'ils vont faire », souligne-t-il. « Ils vivent avec ces outils et ont une vision plus souple du travail que les générations plus âgées. »

De plus, l'idée de déconnexion s'accorde mal avec la compétitivité dans l'entreprise. Si l'un des salariés se déconnecte quand son collègue reste branché sur son smartphone, on peut
35 être sûr que ce dernier aura plus de chance d'obtenir une augmentation de salaire. « C'est là qu'on voit qu'il est indispensable d'avoir une atmosphère saine dans l'entreprise, et un système qui évite de créer la concurrence entre les salariés », préconise Marie Pezé.

D'après un article d' Yves Calvi et Eléanor Douet, 16/09/2015, "Salariés contactés en dehors des horaires de travail : "Ce n'est pas bon pour l'organisme", dit la psychanalyste Marie Pezé."

© RTL.

* DRH : Directeurs des Ressources Humaines

Texte D

Pauvre baronne¹

L'abbé² Doucet prend le thé chez la baronne de Saint-Fursy, fort préoccupée.

Devant la fenêtre qui donnait sur le jardin, le dos de la baronne de Saint-Fursy et celui de l'abbé Doucet faisaient deux ombres inégales – l'une carrée, l'autre arrondie – qui exprimaient avec une éloquence surprenante leur caractère respectif. [...]

5 Célestine entrant avec le plateau de thé fit diversion. Elle disposa maladroitement la théière, les tasses, le sucrier, le lait et le pot à eau, et se retira, consciente de l'exaspération que sa gaucherie provoquait chez la baronne.

– Cette brave Célestine ! dit-elle en haussant les épaules. Trente ans de bons et loyaux services dans la même famille. Mais maintenant l'âge de la retraite a sonné pour elle.

10 – Que va-t-elle devenir ? demanda l'abbé. Voulez-vous que je la recommande à la mère supérieure de l'hospice Sainte-Catherine ?

– Plus tard peut-être. Elle va se retirer chez sa fille. Nous continuerons à lui envoyer ses gages³. [...] J'ai davantage d'inquiétudes en ce qui concerne celle qui va lui succéder.

– Vous avez quelqu'un en vue ?

15 – Absolument personne. J'ai fait un premier essai au bureau de placement des œuvres diocésaines⁴. Ces filles qui ne savent rien faire ont toutes des exigences insensées. In-sen-sées. Et puis, ajouta-t-elle plus bas, il y a aussi mon mari.

L'abbé, surpris et inquiet, se pencha vers elle.

– Le baron ? demanda-t-il dans un chuchotement.

20 – Hélas oui. Il faut que je tienne compte de ses penchants.

Les yeux de l'abbé s'arrondirent.

– Pour choisir une bonne⁵ vous êtes obligée de tenir compte des penchants du baron ? Mais... quels penchants ?

Inclinée vers lui, la baronne précisa dans un souffle :

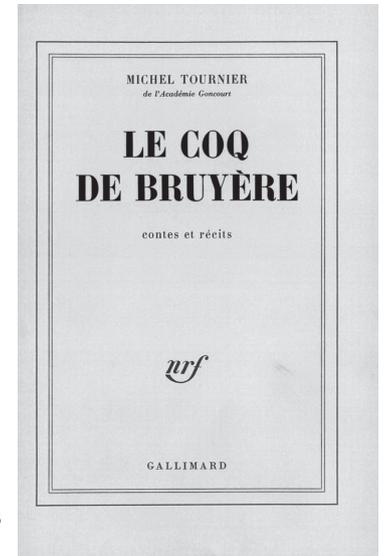
25 – Son penchant pour les bonnes...

Plus stupéfait encore que choqué, l'abbé se redressa de toute sa taille.

– J'espère ne pas comprendre ! s'exclama-t-il à voix haute.

30 – Mais pour les contrarier, ces penchants ! claironna la baronne avec indignation. Il est tout à fait impossible que je fasse entrer ici une fille jeune et jolie. Ça ne m'est arrivé qu'une fois, il y a... voyons... quatorze ans. C'était un enfer ! [...]

35 L'offre d'un emploi de bonne à tout faire chez un couple de retraités cossus qui parut dans *Le Réveil de l'Orne*⁶ fit son effet dès le surlendemain. [...]



- 40 La baronne était partagée entre des exigences contradictoires. Elle n'aurait pas eu la perversion de rechercher la laideur en elle-même. Comme tout un chacun, elle aurait préféré se faire servir par une fille accorte et point trop désagréable à regarder. Mais il ne fallait pas tenter le baron, impératif catégorique et prioritaire. Elle rêvait donc d'une créature point vraiment laide, mais inconsistante, incolore, insipide, transparente. Ou alors d'une femme *bifrons*⁷, jolie, gracieuse aux yeux de sa maîtresse, mais présentant à ceux de son maître une face carrément repoussante. Rêve irréalisable, comme le prouvait le défilé des appelées, rendues par la circonstance tantôt stupides et percluses de timidité, tantôt arrogantes et pleines de prétentions. [...]
- 45 La nouvelle venait de Pré-en-Paille, un bourg situé à vingt-quatre kilomètres, sur la route de Mayenne. Elle avait cinquante ans, une ombre de moustache, une carrure de déménageur, et elle s'appelait Eugénie.

Texte : Michel Tournier, *Le coq de bruyère* © Éditions GALLIMARD

Couverture : Michel Tournier, *Le coq de bruyère* (Collection « Folio » et « Blanche »)

¹ baronne : titre de noblesse

² abbé : titre donné à certains représentants de l'Église catholique

³ gages : salaire

⁴ œuvres diocésaines : organisme lié à l'Église

⁵ bonne : employée de maison qui vit chez ses employeurs

⁶ *Le Réveil de l'Orne* : un journal régional

⁷ *bifrons* : à deux visages opposés (comme certaines statues)

Texte E

La marque « Esprit Parc national » lancée à La Réunion*

Image supprimée pour des raisons de droits d'auteur

Le Parc national de La Réunion a publié ce communiqué de presse le jour du lancement de la marque « Esprit Parc national » sur l'Île de La Réunion.

La marque « Esprit Parc national », créée par le réseau des Parcs nationaux de France, permet de mettre en lumière les activités économiques générées dans les parcs français. À La Réunion, elle permettra de dynamiser l'économie locale et d'apporter une visibilité supplémentaire à ses bénéficiaires.

À ce jour, à La Réunion, les produits potentiellement bénéficiaires de la marque « Esprit Parc national » sont ceux de l'artisanat, de l'hébergement, des sorties de découverte de notre patrimoine et certains produits de la forêt tropicale. D'autres règlements sont en préparation pour permettre de développer la marque sur d'autres catégories de produits : les productions de fruits et légumes, les fleurs, le vin, la restauration, les produits transformés...

Avis aux candidats

Pour bénéficier de la marque « Esprit Parc national », les candidats doivent répondre à plusieurs critères : être installé dans une commune qui accepte la Charte du Parc national, et cultiver ou proposer un produit respectueux du patrimoine naturel et culturel du territoire. Quant aux consommateurs, la marque leur permettra de distinguer les productions locales des produits importés, ou d'identifier les produits les plus respectueux des milieux naturels.

Les candidats doivent aussi faire preuve d'une certaine sensibilité vis-à-vis du territoire : valorisation d'espèces locales ; communication à la clientèle sur les patrimoines locaux et leur préservation ; comportements éco-responsables comme le recyclage des déchets, la non utilisation de pesticides et un impact limité sur l'environnement.

Premiers bénéficiaires à La Réunion

Les premiers bénéficiaires réunionnais de la marque « Esprit Parc national » vont être six apiculteurs, la coopérative Pro-Vanille et la ferme Sliti, qui produit du café certifié agriculture biologique. Ils pourront donc intégrer le logo de la marque sur leurs emballages et faire connaître leurs produits sur le site espritparcnational.fr. Et une entreprise de guides offrant aux visiteurs de découvrir tunnels et caves volcaniques va, elle aussi, bientôt rejoindre la marque.

Extrait de l'article, source zinfos974.com

* La Réunion : île de l'Océan indien, département français d'outre-mer